

**Groupe de Travail GT7b
Environnement**

Mont-de-Marsan, le 2 février 2011

1- Objet de la réunion

Cette réunion fait suite au groupe de travail de novembre 2011. Elle a pour objectif de présenter les hypothèses de tracé qui seront intégrées dans l'analyse comparative, de détailler les évolutions concernant ces hypothèses de tracé et de présenter la méthodologie de comparaison retenue.

Un mail de téléchargement des documents a été envoyé à l'ensemble des participants préalablement à la réunion. Un CD contenant l'ensemble des informations présentées au cours de ce GT est distribué aux participants.

L'objectif de la réunion est :

- de recueillir les avis et les contributions des participants sur les hypothèses de tracé retenues pour l'analyse comparative,
- de recueillir les avis et contributions sur la méthodologie de l'analyse comparative.

L'ordre du jour est le suivant :

- Hypothèses de tracé soumises à la comparaison après avis des commissions consultatives :
 - Focus sur les nouvelles hypothèses ou adaptations d'hypothèses,
 - Principes de la méthode de comparaison des hypothèses,
 - Echanges et contributions sur la perception de chaque hypothèse de tracé, au regard des enjeux écologiques,
- Présentation du programme des études spécifiques faune et flore en 2011, des études complémentaires et du volet paysage,
- Information sur la seconde consultation du public,
- Rappel du planning prévisionnel du GPSO.

2- Déroulement de la réunion

Heure de démarrage de la réunion : 14h

Heure de fin de la réunion : 16h30

• **Présentation des hypothèses de tracé :**

Dans un premier temps, RFF présente les modifications apportées aux hypothèses de tracé proposées en novembre 2011. Plusieurs secteurs géographiques sont concernés.

- L'étude de faisabilité d'une hypothèse supplémentaire (HT 337) a été demandée afin de limiter les incidences sur le bâti d'Arue et de Retjons. Elle consiste à relier l'hypothèse 331 à l'hypothèse 336 : rester à l'est de l'A65, puis effectuer son franchissement au nord des lieux-dits Bernède et Chicoy, pour ensuite reprendre le tracé de l'hypothèse 336.

- Sur la commune de Roquefort, de nouvelles hypothèses de tracé ont été recherchées au niveau du vallon du Cros afin de franchir ce-dernier le plus à l'est ou le plus à l'ouest possible et d'étudier les rapprochements possibles avec l'A65.

- Sur la commune d'Uchacq, une nouvelle hypothèse de tracé est proposée afin de s'éloigner au plus d'un secteur bâti.

- L'étude d'une nouvelle hypothèse de tracé (HT 355) a été demandée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Tarusate. Elle a pour objectif de passer au Sud sur la commune de Lesgor, puis au Nord de la pointe de la commune de Begaar (PRF 159), et enfin le plus au Nord possible sur la commune de Pontonx. Elle vise à préserver au maximum le bâti sur chacune des communes, les parcelles agricoles ou les projets de ferme solaire.

- **Présentation de la méthodologie de comparaison des hypothèses de tracé :**

Les grands principes fondant la méthodologie de comparaison des hypothèses de tracé sont présentés.

- **Présentation des résultats du cycle de prospection 2010** des études faune-flore, du programme de prospection 2011 et des études complémentaires qui vont être engagées (Trame verte et bleue, zones humides...).

- **Présentation du volet paysage des études**, à partir des unités paysagères et des séquences paysagères identifiées sur le territoire suite au diagnostic réalisé sur l'ensemble du fuseau de 1.000 mètres, élargi à une bande de 500 mètres de part et d'autre.

- **Consultation du public :**

RFF présente les premiers résultats de la participation du public de fin d'année 2010 et annonce une prochaine consultation prévue en avril 2011.

3- Relevé des échanges et des contributions

Communauté d'Agglomération du Marsan : Souhaite savoir comment sont pondérés les différents domaines entre eux.

RFF indique que les trois domaines Environnement, Techniques et Coûts, et Fonctionnalité ne sont pas pondérés entre eux ; les résultats dans chaque domaine sont évalués au même niveau, à dire d'expert.

CG des Landes : souhaite savoir si les hypothèses de tracés sont compatibles entre elles d'un secteur à un autre.

Les secteurs ont été constitués afin de permettre que chaque hypothèse de tracé arrivant en fin d'un secteur, soit compatible avec toutes les hypothèses de tracé commençant au début du secteur suivant.

DDTM Landes : souhaite connaître le niveau de connaissance des liaisons qui seraient nécessaires entre hypothèses de tracé.

Dans le cadre de l'analyse multicritères, seules les hypothèses proposées et présentées ce jour, sont étudiées ; si de nouvelles liaisons apparaissent pertinentes, elles seront étudiées dans un second temps.

CG Landes : fait remarquer que sur le secteur de la Fontaine Saint-Jacques, de la vallée du Bez et de la vallée du Suzan, la juxtaposition des zones à forte sensibilité est telle qu'il semble difficile, à cette échelle, de dire qu'un tracé est plus favorable que les autres.

DDTM Landes – SPE : Souhaite que son service soit associé au travail qui est réalisé avec l'ONEMA sur les franchissements des cours d'eau.

Il est en effet prévu d'organiser dans les prochaines semaines (Avril) une réunion avec les différents services concernés (dont les DDTM) sur ce sujet.

PNR Landes de Gascogne : Souhaite savoir comment est intégré le travail sur les zones sensibles dans le cadre de la comparaison des hypothèses de tracés.

Le travail sur les zones sensibles est un élément essentiel de la méthodologie environnementale de cette étape, pour la définition des enjeux et la construction des HT proposées à la comparaison. La phase de comparaison va permettre d'analyser les impacts résiduels au vu des enjeux identifiés.

Syndicat mixte de rivière Bourret-Boudigau : Souhaite avoir des précisions sur le déroulement de l'étude complémentaire sur les zones humides.

Un cahier des charges est en cours d'élaboration. Celui-ci sera transmis pour avis aux services concernés.

Communauté de Communes du Seignanx : Souhaite obtenir des informations sur l'avancement du projet de LGV en Espagne.

CG Landes : demande si les habitations situées à proximité immédiate du tracé font l'objet d'une expropriation ou d'une indemnisation.

Des précisions seront apportées dans le cadre d'une fiche technique à destination du grand public.

CG Landes : En réponse à une remarque des services de l'Etat qui souhaitaient que les études sur les continuités écologiques menées dans le cadre de la LGV, celles conduites dans le cadre du Schéma régional de continuités écologiques et celles à l'initiative du Conseil général des Landes aient une même méthodologie, le Conseil général précise que ces différentes réflexions menées à des échelles différentes ne permettaient pas une méthodologie identique. En revanche, il conviendra bien évidemment de s'assurer de la cohérence des résultats.

RFF précise que les études engagées par RFF sont menées en concertation étroite avec les services de l'Etat concernés et les Régions. RFF associera par ailleurs les services du Conseil Général dans cette démarche.

PNR Landes de Gascogne : Souhaite avoir des précisions sur la méthodologie de comparaison et de hiérarchisation des hypothèses de tracés. Souhaite savoir comment un enjeu est pris en compte par rapport à un autre et si cette méthodologie sera détaillée et présentée conjointement aux résultats de l'analyse.

Une note de présentation de l'analyse multidomaine qui présentera les principes de la méthodologie, sera transmise en préalable à la présentation des résultats de l'analyse multicritères.

4- Synthèse des échanges

En conclusion de la réunion, RFF précise le planning et les prochaines étapes des études :

Fin mars 2011 : comparaison multi-domaines des hypothèses de tracé

Juin 2011 : proposition d'une hypothèse de tracé à approfondir.

Été 2011 : mise au point du tracé – GT de juin

Automne 2011 : Proposition du tracé approfondi.

Puis RFF rappelle les éléments mis en avant au cours de ce groupe de travail :

- les attentes des participants concernant la prise en compte des enjeux liés aux zones humides et aux franchissements des nombreux cours d'eau,
- les attentes concernant l'attention à apporter sur la transparence de l'infrastructure lors des franchissements de cours d'eau, en particulier sur la vallée du Bes et du Suzan.

Les avis et contributions sur les hypothèses de tracé retenues pour la comparaison peuvent être transmises à RFF, jusqu'au 28 février 2011.